

Lille, le **25 FEV. 2022**

Le préfet du Nord
Le délégué régional Agefiph Hauts-de-France

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises

Objet : Soutien aux entreprises dans le cadre de leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés
PJ : Dépliant « Deux leviers pour dynamiser la politique d'emploi de votre entreprise »

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise,

La refondation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) place l'enjeu sociétal du développement de l'emploi des personnes en situation de handicap au cœur de votre entreprise.

Au-delà du montant de la contribution, parfois à la hausse, que vous êtes tenus de verser en cas de non-respect de l'obligation légale de taux d'emploi des personnes handicapées, l'objectif est désormais d'inscrire durablement une politique handicap au sein de votre organisation.

Les services de l'État et de l'Agefiph peuvent vous accompagner dans cette dynamique. Vous trouverez à cet effet la présentation de deux outils d'amorçage à la structuration de votre politique de ressources humaines en direction des travailleurs handicapés.

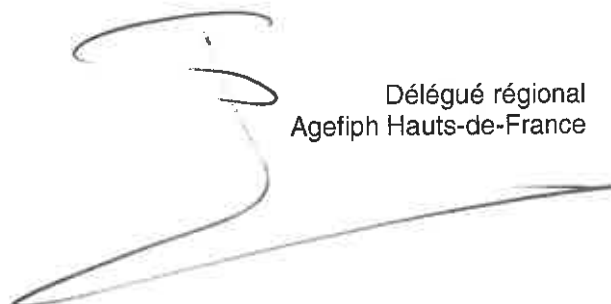
Croyant en votre engagement pour une société plus inclusive, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Georges François Leclerc



Préfet du Nord,
préfet de la région Hauts-de-France

Ivan Talpaert



Délégué régional
Agefiph Hauts-de-France